

Rénovation énergétique des écoles : la Métropole du Grand Paris s'engage avec le programme ÉduRénov de la Banque des Territoires

Communiqué de presse
Paris, le 28 mai 2025

La Métropole du Grand Paris et la Banque des Territoires renforcent leur partenariat pour accompagner les communes dans la rénovation énergétique de leurs écoles en facilitant leur financement grâce à un taux d'emprunt bonifié par la Métropole du Grand Paris. Objectif : rénover 500 établissements en 5 ans !

Ce mardi 27 mai 2025, Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, et Antoine SAINTOYANT, Directeur par intérim de la Banque des Territoires ont officialisé ce nouveau partenariat, en présence de Richard CURNIER, Directeur Régionale Ile-de-France de la Banque des Territoires, Daniel-Georges COURTOIS, conseiller métropolitain délégué aux Coopération et aux Relations Territoriales et Jacques JP MARTIN, Maire de Nogent-sur-Marne.

Forte de 475 projets financés entre 2016 et 2023 pour 151 millions d'euros via le Fonds d'Investissement Métropolitain, dont 70M € pour la rénovation énergétique des écoles, la Métropole du Grand Paris a lancé en janvier 2024 un plan spécifique dédié à la rénovation énergétique des écoles en vue d'améliorer la performance énergétique des bâtiments scolaires, réduire leur impact environnemental et favoriser leur adaptation au changement climatique.

Avec plus de 80 projets de rénovation de bâtiments scolaires financés à hauteur de 381 millions d'euros depuis 2018, la Banque des Territoires mettra à disposition de la Métropole, les ressources de son programme ÉduRénov lancé en 2023. La Banque des Territoires propose son expertise aux collectivités ayant un projet de rénovation du bâti scolaire, à travers un parcours visant à :

- Animer, impulser, simplifier et structurer la démarche, et favoriser les échanges de pair à pair, ainsi que le partage d'expériences ;
- Faciliter le lancement des projets par la mobilisation de l'ingénierie technique et financière propre à la Banque des Territoires ;
- Proposer un continuum d'offres de financement sous forme de prêts à taux préférentiels pour la réalisation du projet de rénovation énergétique.

A ce titre, les communes de la Métropole du Grand Paris bénéficieront d'un accompagnement complet tout au long de leurs projets de rénovation, avec :

- Une prise en charge à 100% des études préalables (audits et faisabilité) ;
- Une offre de prêts à taux préférentiels, bonifiés à hauteur de 0,5% par la Métropole ;

Une enveloppe de 10 millions d'euros est dédiée par la Métropole à la bonification des taux allégeant ainsi la charge des coûts des travaux de rénovation énergétique. Avec ce nouveau dispositif, la Métropole et la Banque des Territoires ambitionnent de rénover 100 écoles par an d'ici 2029, en

garantissant un gain énergétique minimum de 40 % par établissement, pour améliorer le confort au quotidien des élèves et de la communauté éducative.

« L'urgence climatique nous oblige à prendre à bras le corps les enjeux de la décarbonation pour nos 130 communes et 7,2 millions d'habitants ! Je me réjouis de ce partenariat avec la Banque des Territoires, partenaire historique de la Métropole, qui nous permet de faciliter les communes métropolitaines dans leur projet de rénovation énergétique de leur patrimoine scolaire. Nous visons 200 millions d'euros de prêts contractés grâce à ce dispositif qui s'inscrit pleinement dans nos engagements, en permettant à la fois l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments publics et le confort des jeunes métropolitains ! », **Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris.**

« Nous sommes fiers de renforcer notre partenariat avec la Métropole du Grand Paris, partenaire historique de la Banque des Territoires et d'ouvrir une nouvelle page de ce chapitre en unissant nos forces en faveur la transition énergétique. » déclare **Antoine SAINTOYANT, Directeur par intérim de la Banque des Territoires**

« En proposant aux collectivités locales métropolitaines notre expertise en matière d'ingénierie, de financement et de rénovation énergétique du bâti scolaire, nous sommes convaincus que ce soutien permettra un développement massif des projets permettant une amélioration concrète des conditions de travail des élèves et du corps éducatif. »,

À propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, assise sur la zone dense urbaine continue, qui regroupe 130 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016. La Métropole du Grand Paris exerce les compétences de développement et aménagement économique, social et culturel ; protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ; aménagement de l'espace métropolitain ; politique locale de l'habitat et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

A propos de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est l'un des métiers de la Caisse des Dépôts. Elle réunit les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée unique pour ses clients, elle œuvre aux côtés de tous les acteurs territoriaux : collectivités locales, entreprises publiques locales, organismes de logement social, professions juridiques, entreprises et acteurs financiers. Elle les accompagne dans la réalisation de leurs projets d'intérêt général en proposant un continuum de solutions : conseils, prêts, investissements en fonds propres, consignations et services bancaires. En s'adressant à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, la Banque des Territoires a pour ambition de maximiser son impact notamment sur les volets de la transformation écologique et de la cohésion sociale et territoriale. Les 37 implantations locales de la Banque des Territoires assurent le déploiement de son action sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Agir ensemble pour développer des territoires plus verts et plus solidaires

banquedesterritoires.fr



Contacts presse :

Métropole du Grand Paris : Inès Mouloudj – presse@metropolegrandparis.fr

Banque Des Territoires (groupe Caisse des Dépôts) : Margaux Raggi – Margaux.raggi@caissedesdepots.fr